



---

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 7 JUILLET 2008**

---

Le Conseil Municipal a été convoqué le 30 juin 2008.

La séance est ouverte à 20 heures 30 en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Sébastien SCHUEBER qui a donné procuration à Hubert ARBOGAST, Anne-Catherine LIPP qui a donné procuration à Anne-Marie KLIPFEL, Mohamed EL ARBAOUI qui a donné procuration à Monique WEBER, Gilbert GEORGES qui a donné procuration à Laurence MULLER-BRONN.

**ORDRE DU JOUR**

***Intervention de Melle Claire MAGGI (stagiaire de la Communauté de Communes du Rhin) portant sur le domaine de l'habitat.***

**Point 1 :** Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2008

**Point 2 :** Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable – année 2007

**Point 3 :** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2007

**Point 4 :** Assainissement : rapport d'activités 2007

**Point 5 :** Délégation du Conseil Municipal – pouvoirs du Maire – année 2007

a) Information sur les marchés publics

b) Informations sur les placements de fonds

**Point 6 :** Comité National d'Action Sociale : désignation d'un délégué

**Point 7 :** Rapports des commissions et des structures intercommunales

**Point 8 :** Personnel

**Point 9 :** Divers

\*\*\*\*\*

Melle Claire MAGGY a présenté une étude portant sur l'habitat concernant le territoire de la Communauté de Communes du Rhin aux conseillers municipaux (compte-rendu ci-joint).

---

**Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2008**

---

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2008 a été communiqué à tous les conseillers. Aucune observation n'étant présentée, il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

---

**Point 2 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable – année 2007**

---

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable – année 2007 – a été communiqué à tous les conseillers.

Aucune observation n'étant présentée, il est adopté à l'unanimité.

---

**Point 3 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2007**

---

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets – année 2007 – a été communiqué à tous les conseillers.

Aucune observation n'étant présentée, il est adopté à l'unanimité.

---

**Point 4 : Assainissement : rapport d'activités 2007**

---

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement – année 2007 – a été communiqué à tous les conseillers.

Aucune observation n'étant présentée, il est adopté à l'unanimité.

---

**Point 5 : Délégation du Conseil Municipal – pouvoirs du Maire – année 2007**

---

**a) Information sur les marchés publics**

Marc-Daniel ROTH, Maire, fait référence à l'article 133 du Code des Marchés Publics qui dispose que la personne publique publie chaque année une liste des marchés conclus durant l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

La publication est effectuée par affichage à la Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte des états présentés, dont un exemplaire est joint au présent compte rendu.

## **b) Informations sur les placements de fonds**

En référence au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122, le Maire rappelle que le Conseil Municipal est tenu informé des décisions prises en matière de placements de fonds.

Le Conseil Municipal prend acte de l'état présenté, dont un exemplaire est joint au présent compte-rendu.

---

### ***Point 6 : Comité National d'Action Sociale : désignation d'un délégué***

---

Le Maire propose de désigner un délégué pour siéger au sein du collège des élus du Comité National d'Action Sociale.

Le rôle des délégués est de promouvoir le CNAS auprès de leurs collègues ou auprès de collectivités voisines non adhérentes, et de siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de se prononcer sur les grandes orientations à conférer au CNAS.

A titre d'information, la Commune disposera d'un autre délégué, représentant les agents de l'établissement, et qui sera élu par ses pairs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Elit     Marc-Daniel ROTH, Maire, comme délégué titulaire de la Commune de Gerstheim  
          – collège des élus – au sein du Comité National d'Action Sociale  
Elit     Sylvia GASSER, conseillère municipale, comme déléguée suppléante.

---

### ***Point 7 : Rapports des commissions et des structures intercommunales***

---

#### **1) Gymnase : restructuration fonctionnelle et extension**

Compte-rendu ci-joint.

#### **2) Agorathlon**

Le tournoi agorathlon a été couronné d'un vif succès. Cette manifestation sportive, pourrait être prise en charge par les animateurs de la Communauté de Communes du Rhin dans le cadre des actions menées en faveur des jeunes.

#### **3) Commission affaires sociales**

Compte-rendu ci-joint.

#### **4) Comité des Fêtes**

Isabelle WERTH, déléguée du Conseil Municipal auprès du Comité des Fêtes informe l'assemblée des résultats des élections au sein de l'association et précise que les nouveaux statuts de l'association sont en cours d'élaboration (voir compte-rendu ci-joint).

#### **5) Réfection des rues**

Compte-rendu de la commission ci-joint.

#### **6) Gerstheim-info**

La 1<sup>ère</sup> réunion de travail en vue de la rédaction du prochain Gerstheim-info aura lieu le 5 août 2008.

*La distribution est prévue le samedi 13.09.2008.*

#### **7) Commission tourisme**

Laurence MULLER-BRONN informe l'assemblée que le circuit-découverte du village est achevé. Le document sera finalisé fin de l'année 2008.

L'inauguration de ce circuit, sous forme de journée événementielle, aura lieu le 17 mai 2009 (diverses animations historiques, culinaires etc.).

La population sera sollicitée dans le but d'une collecte de photos anciennes (écoles, moulin, synagogue) ainsi que de témoignages d'autrefois.

#### **8) Communauté de Communes du Rhin - tourisme**

La Communauté de Communes du Rhin a développé une palette d'activités destinées à promouvoir le territoire et à contribuer à la qualité des prestations proposées aux touristes. L'ensemble de ces prestations est principalement à la charge de la collectivité.

Le souhait de poursuivre dans cette voie a conduit à l'instauration d'une taxe de séjour au réel à partir de l'année prochaine. Son but est de soulager le contribuable local d'une partie de la charge touristique qui profite à la clientèle de passage.

Laurence MULLER-BRONN présente le « Rhin' Pass 2008 » : offert en guise de cadeau de bienvenue aux touristes de la Communauté de Communes du Rhin dès réservation d'une nuit sur le territoire, il leur permet de séjourner sur le territoire et de bénéficier de nombreux avantages (réductions etc.).

## 9) Station d'épuration de Gerstheim

Philippe SCHAEFFER expose que les marchés pour la construction de la nouvelle station d'épuration ont été attribués.

## 10) Commission Moulin RAPP

La commission « Moulin Rapp » a rencontré la Société « JEPAM IMMOBILIER » en vue de la présentation du projet. Celui-ci n'est pas totalement finalisé et est en cours de validation par les futurs exploitants pour la partie hôtel-restaurant et maison des seniors. Une nouvelle réunion, prévue fin octobre 2008, permettra de présenter les plans définitifs et de connaître les futurs acquéreurs.

---

### **Point 8 : Personnel**

---

#### **A) Tableau des effectifs**

En vue du remplacement du personnel administratif durant la période estivale, le Maire propose de créer un deuxième poste de Rédacteur, non titulaire à temps complet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tableau des effectifs du personnel non titulaire à temps complet comme suit :

<b>PERSONNEL NON TITULAIRE</b>	<b>Nombre de postes</b>
--------------------------------	-------------------------

#### **TEMPS COMPLET**

Filière administrative	
Rédacteur	2
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1

#### **B) Engagement d'un agent non titulaire**

Le Maire indique qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour besoin saisonnier.

Le Maire propose de recruter un Rédacteur dont les attributions consisteront à :

- \* Conseil Municipal : préparation, exécution et suivi (participation aux réunions),
- \* Accueil et renseignement de la population
- \* Remplacement des postes du service administratif durant les congés,
- \* Tri, classement, archivage,

- \* Gestion du Syndicat des Eaux de la Lachter,
- \* Toutes autres tâches selon nécessité de service.

### **Le Conseil Municipal,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré :

- ❶ **AUTORISE** le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour besoin saisonnier, un agent non titulaire à temps complet au grade de Rédacteur,
- ❷ **DIT** que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade précité,
- ❸ **DIT** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 7<sup>ème</sup> échelon du grade de Rédacteur,
- ❹ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'engagement ainsi que les avenants éventuels,
- ❺ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité.

---

## **Point 9 : Divers**

---

### **a) Lettre du Pays d'Erstein**

Francis GRIGNON, Sénateur, Vice-Président du Conseil Général, établit un bulletin mensuel avec les décisions de la commission permanente du Conseil Général intitulé « Lettre du Pays d'Erstein » qui est communiqué aux maires du Canton. Les subventions suivantes ont été allouées :

⇒ Aide aux centres de loisirs sans hébergement  
Maison des Jeunes et de la Culture de Gerstheim **1 895.00 €**

⇒ Répartition de subventions dans le domaine de la musique

**b) Tour du ban du village**

Le rendez-vous est fixé le 23.08.2008 à 8 h 30 devant la mairie. Prévoir environ 4 heures en vélo. Annulation en cas de mauvais temps.

**Date du prochain conseil municipal :**

Mercredi 27 août 2008 à 20 h.

*- Lu, approuvé et signé -*

ROTH Marc-Daniel

EL ARBAOUI Mohamed  
(procuration donnée à Monique WEBER)

MULLER-BRONN Laurence  
(procuration de Gilbert GEORGES)

GEORGES Gilbert  
(procuration donnée à Laurence MULLER-BRONN)

TARDOT Philippe

WEBER Monique  
(procuration de Mohamed EL ARBAOUI)

KLIPFEL Anne-Marie  
(procuration de Anne-Catherine LIPP)

ARBOGAST Hubert  
(procuration de Sébastien SCHUEBER)

Philippe SCHAEFFER

BISCHOFF Michèle

HURTHUR Christian

BRONN Estelle

Thierry WENDLING

SCHUEBER Sébastien  
(procuration donnée à Hubert ARBOGAST)

KELLER Jean-Marc

WERTH Isabelle

MARTZ Yves

GASSER Sylvia

HECKMANN Nathalie

HOLZER Roger

GASSER Robert

PFISTER Emile

LIPP Anne-Catherine  
(procuration donnée à Anne-Marie KLIPFEL)